Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260703-20260604-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

Délibération n°2026-06-04

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 29 juin 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 **Présents : 12** **Votants : 12** **Pouvoirs :3** **Suffrages exprimés : 15**

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Hubert O'NEILL a donné pouvoir à Christophe LE MENÉ

Nolwenn LE GUILLY a donné pouvoir à Simon TOURNADRE

Jean-Marie ROBERT a donné pouvoir à Marc LÉCULLÉE

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Travaux d'ouvrages maritimes : Avenant au marché

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11/12/2025 le conseil municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux d'ouvrages maritimes pour un montant de 312 894.22 € HT. Il précise qu'un avenant est nécessaire afin :

de prolonger les délais du fait des nombreux jours fériés au mois de mai 2026 et des travaux complémentaires intégrés dans le présent avenant avec la nécessité de travailler à forts coefficients portant ainsi les délais du marché de 13 à 17 semaines ;

d'identifier les moins-values et les plus-values affiliées au marché.

Monsieur le Maire détaille les plus-values et moins-values décrites dans l'avenant amenant le marché à un montant total de 306 853,61 euros HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2025-08-02 du 11 décembre 2025 relative à la signature des marchés ;

Considérant la nécessité de proroger le délai du marché et de régulariser les moins-values et plus-values ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260703-20260604-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,
Le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant présenté ci-dessus ainsi que tous les documents s'y rapportant

Ile-aux-Moines, le 07/07/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (56 Morbihan)

La secrétaire de séance
Armelle DESMAREST

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 09/07/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.